

**Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s**

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales  
55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille +--+ Tel : 04.91.11.60.95 Fax : 04.91.02.69.69  
Courriel [retraites.cgtposte13@hotmail.fr](mailto:retraites.cgtposte13@hotmail.fr) Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

## Achetez votre pain à Nice, buvez votre café à Strasbourg



Un salon de thé pas comme les autres se trouve à Strasbourg (Bas-Rhin). Le patron a lancé un concept qui fait fureur auprès des retraités : il propose des thés ou cafés à moitié prix pour les seniors. Période d'essai. La boisson est facturée 85 centimes au lieu de 1,70 euro.



L'initiative a été inspirée par un boulanger niçois qui vend la baguette à moitié prix parce qu'il s'est rendu compte que les personnes âgées ne pouvaient pas toujours s'offrir une baguette entière.

**A moins que l'on prenne en compte nos revendications**

**Pas de retraites inférieures au Smic**

**Exigeons des retraites égales au montant du dernier salaire**

Section syndicale des retraité(e)s AP13  
55 avenue de la Rose  
La Brunette Bt D ext.  
13013 Marseille

A Monsieur le Directeur des services sociaux de La Poste  
19 Rue Henri Barbusse  
13020 Marseille cedex 20

**Toujours pas de réponse**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Marseille, le 17 mars 2016

**Pas de réponses non plus de la part des autres syndicats et leurs sections de retraités, des Associations auxquelles nous nous sommes adressés !**

**Mais nous ne désespérons pas d'avoir des réponses même s'il faut effectuer un envoi-rappel de la lettre ci-contre !**

**L'UNION EST UN COMBAT !**

**NOUVEAU : PAGE 2**

**Le feuilleton en 3 parties  
Une autre histoire de la  
Sécurité sociale**

Comrades,

Lors de la dernière assemblée de la section des retraité(e)s CGT FAP13, il a été décidé, de vous contacter ainsi qu'aux associations, et autres mouvements de retraités afin de rassembler le plus grand nombre de retraité(e)s sur leurs revendications, lors d'une action départementale commune en direction de La Poste.

Au delà des revendications nationales qui ont permis de nous rassembler à de nombreuses reprises, nous vous proposons de nous rencontrer afin d'établir une plate-forme de revendications.

Notre section réfléchit depuis de nombreux mois sur ces revendications.

Revendications que nous avons déjà portées au niveau de la direction des relations sociales et de la Direction du Corporate, où nous avons été reçus.

Je vous transmets une liste de ces revendications, sans que cela soit une plate forme à prendre ou à laisser, ni exhaustive. Mais simplement une base de discussion pour une action commune.

- La participation de La Poste à la cotisation mutuelle.
- La gratuité des transports en commun sur tout le département
- Le bénéfice pour les postier(e)s de toutes les offres concernant le sport, les loisirs et la culture comme les actif(ve)s sur le portail malin.
- La formation est un droit, toute notre vie. Nous vous demandons quels sont les moyens mis à la disposition des retraités(e)s pour satisfaire ce droit.
- la prise en compte par la Poste de l'Offre sociale internet pour ses retraité(e)s.
- le relèvement des plafonds pour le financement des chèques Vacances et obtention des chèques Restaurants.
- le droit au logement social : la flambée de l'immobilier pousse certains retraité(e)s à devoir changer de logement pour payer moins cher: nous vous interrogeons sur les moyens et les places dont dispose La Poste dans les Bouches du Rhône.
- la gratuité de la carte bleu

Sachant que nous sommes des retraité(e)s, souvent débordé(e)s par nos activités je vous propose de me contacter exclusivement le lundi, mardi ou jeudi au 06.83.18.55.88 ou 04.91.11.60.95 pour nous mettre d'accord sur une éventuelle date de rencontre. Sachant que nous souhaitons que cette action ait lieu au plus tard la première semaine de mai.

Salutations syndicales.  
pour la section des retraité(e)s CGT Poste 13  
Jean Paul Castaing

## Un levier de pouvoir peu à peu confisqué aux salariés

### Une autre histoire de la Sécurité sociale en trois épisodes

1<sup>er</sup> partie (de Bernard Friot & Christine Jakse)

Depuis sa création en 1945, le régime général de la Sécurité sociale subit le feu des « réformateurs » de tout poil. Comment expliquer cet acharnement contre un système que l'on réduit souvent à une simple couverture des risques de la vie ? C'est qu'au-delà de l'assurance sociale, les pionniers de la « Sécu » forgeaient un outil d'émancipation du salariat géré par les travailleurs.

Dans son roman *Les Lilas de Saint-Lazare*, paru en 1951, l'écrivain Pierre Gamarra met en scène Mme Récompense, gardienne d'un immeuble parisien. « Porte-moi cette lettre à la petite dame du troisième, et tu auras une récompense », dit-elle souvent aux gamins, qui raffolent de ses bonbons. La politique, la lutte des classes, ça n'est pas son affaire. Pourtant, en ce jour de février 1951, elle se joint au formidable cortège qui, sous une pluie battante, rend un dernier hommage à Ambroise Croizat.

Le peuple de Paris s'est reconnu dans celui qui a mis en œuvre la Sécurité sociale... et qui, depuis, a disparu de la photographie. Ouvrier d'usine à 13 ans, militant syndical et communiste, Croizat est nommé en 1928 secrétaire de la fédération des métaux de la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) et négocie en juin 1936 les accords de Matignon. Quel danger présente son action en tant que ministre du travail et de la sécurité sociale, du 21 novembre 1945 au 4 mai 1947, pour que l'histoire officielle ait décidé de l'ignorer ?

La réponse tient en quelques mots : la mise en place d'un régime général de couverture sociale qui non seulement mutualise une part importante de la valeur produite par le travail, mais qui en confie aussi la gestion aux travailleurs eux-mêmes. Croizat n'invente pas la sécurité sociale, dont les éléments existent déjà ; il rassemble en une seule caisse toutes les formes antérieures d'assurance sociale et finance l'ensemble par une cotisation interprofessionnelle à taux unique.

Les allocations familiales, l'assurance-maladie, les retraites et la couverture des accidents du travail du régime général ont ceci de renversant que la collecte des cotisations ne dépend ni de l'Etat ni du patronat, mais d'une caisse gérée par des représentants syndicaux. La puissance du régime général est redoutable : selon l'estimation de l'Assemblée consultative provisoire en août 1945 (1), il socialise dès le départ le tiers de la masse totale des salaires. Ce système unique sera effectif de 1946 jusqu'au milieu des années 1960. Entre-temps, il aura fait l'objet d'un travail de sape systématique.

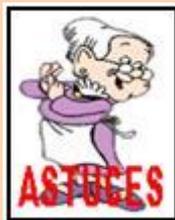
Pour l'histoire officielle, tout paraît simple. L'affaiblissement de la droite et des patrons, les cinq millions d'adhérents de la CGT, le « plan complet de sécurité sociale » prévu par le Conseil national de la Résistance et l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui l'institue auraient ouvert un boulevard aux architectes du régime général. C'est une fable. La mise en œuvre concrète s'avère herculéenne. Avec Pierre Laroque, directeur de la sécurité sociale au ministère, Croizat supervise l'installation du nouveau système en lieu et place du millefeuille préexistant : un millefeuille de couvertures par profession, par branche, par catégorie de salariés, par type de risque, auxquelles s'ajoutent les mutuelles et les caisses syndicales et patronales (2). L'unification repose sur les seuls militants de la CGT, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) s'étant déclarée hostile à la caisse unique. Les crocs-en-jambe ne manquent pas. Quand les militants dénichent un local vide pour héberger une nouvelle caisse, il arrive qu'une administration le préempte (3).

(1) « Rapport sur le projet d'organisation de la Sécurité sociale », débats de l'Assemblée consultative provisoire, no 68, *Journal officiel* du 1er août 1945. (2) *Ibidem*, ainsi que *Le Peuple*, Paris, 30 janvier 1947. (3) CGT, « La défense de la Sécurité sociale », rapport présenté par Henri Raynaud, secrétaire de la CGT, au Comité confédéral national des 14 et 15 janvier 1947.

## TRANSPORT

**Vides à 60% : le vrai bilan des cars Macron**

Six mois après la libéralisation des liaisons par autocar, les chiffres tombent. Six opérateurs ont ouvert 148 lignes, 689 liaisons empruntées par 770 000 passagers. Mais, même en cassant les prix, les cars restent à 60 % vides. Et les « dizaines de milliers » d'emplois promis ? On en compte 1 000... En attendant, 1 100 postes ont été supprimés à la SNCF en 2015 – qui aurait perdu, selon la CGT, 250 millions de chiffre d'affaires – et 1 400 devraient l'être en 2016.

**Nettoyer son four à micro-ondes facilement en 2 minutes**

- Versez de l'eau et quelques gouttes de jus de citron dans un récipient
- Mettez ce récipient dans votre four à micro-onde et faites chauffer pendant à peu près une minute.

• Grâce à la vapeur citronnée dégagée vous n'aurez plus qu'à passer un coup d'éponge et le tour est joué, votre four est nettoyé en un clin d'œil !

**La loi Sapin II prévoit de réduire la validité des chèques de un an à six mois afin d'en limiter le recours et favoriser le paiement par cartes Favoriser les paiements dématérialisés.**

Le gouvernement entend ainsi limiter "le risque d'impayés pour les commerçants" et "faciliter l'usage des moyens de paiement modernes" en particulier la carte bancaire ou les virements.. En parallèle, le projet de loi prévoit conformément à une directive européenne de renforcer l'authentification des paiements en ligne.

**LA REPRESSION COMME SEULE RÉPONSE APPORTÉE À NOS JEUNES**

Dans les manifestations contre la Loi travail, on peut constater malheureusement et une fois de plus que les brutalités policières sont les seules réponses de ce Gouvernement face aux inquiétudes de nos enfants pour leur Avenir !

Il y a eu, un peu partout en France et notamment à Marseille, de nombreux tirs de flash-ball, pour la plupart voire la quasi-totalité tirés au-dessus de la ceinture et en tir tendu (ce qui est contraire aux règles d'utilisation en vigueur des lanceurs de balles de défense type LBD40), des tirs tendus de grenades lacrymogènes, des coups de poings, de pieds ou de matraques, et ce même au sol, et avec les menottes. Les gazages ont été partie prenante des manifestations, là-aussi même sur des personnes menottées et/ou au sol, parfois à bout portant.

Il y a eu des centaines d'interpellations, la plupart pour le simple fait d'avoir exercé-e-s leur droit de

manifeste avec des gardes à vue pour des ados de 15 à 17 ans.

Le gouvernement ne peut plus faire mine d'ignorer la colère populaire, qui s'exprime en grève comme dans la rue, il doit céder aux revendications des travailleurs et de la jeunesse sous peine de voir cette colère continuer à monter et lui exploser à la figure !

Il faut que cesse ces comportements visant clairement à empêcher le mouvement de rejet de la loi El Khomri de continuer et à instaurer un climat de tension

Nous réclamons donc l'abandon des poursuites engagées envers nos jeunes qui manifestent pour leur avenir

**Nous restons déterminé-e-s, nous ne lâcherons rien.**

# ON LÂCHE RIEN ...

Les concessions du gouvernement sur le projet de loi travail n'ont pas calmé la colère: salariés, étudiants et lycéens, retraités ont défilé le 31 mars beaucoup plus nombreux que le 9 mars dans toute la France pour réclamer le retrait d'un texte jugé trop libéral, A Marseille, le chiffre des manifestants donnés par les organisateurs a doublé ( de 60.000 à 120.000 !)

Entre près de 390.000 personnes selon les autorités, 1,2 million, dont 200.000 jeunes, selon les organisateurs, ont manifesté dans 250 villes, "avec plusieurs milliers d'arrêts de travail", à l'appel de sept syndicats de salariés et d'étudiants (CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef, FIDL, UNL).

Lors de la précédente journée de mobilisation, le 9 mars, à l'appel des mêmes organisations, les autorités avaient recensé 224.000 manifestants, et les organisateurs entre 400.000 et 500.000.

*Les sept syndicats ont déjà appelé à amplifier l'action !*

- Le mardi 5 avril en direction des parlementaires,
- **Le samedi 9 avril** pour permettre à ceux qui ne pouvaient faire grève ou au simple citoyen de rejoindre les rangs de ceux qui relèvent la tête !
- ...et après, jusqu'au retrait de ce projet de loi annoncé la CGT.

**...ON CONTINUE !**

*Faut arrêter de râler, faut venir en discuter !*



## **Ordre du Jour**

*Le point sur mobilisation pour le 28/4 auprès direction de la Poste*

*Les moyens à mettre en mouvement pour aller plus loin dans la situation sociale du moment*

*\*Repas pris sur place\**